

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**  
**« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

**COMITE SYNDICAL**

Le mercredi 18 juin 2014 à 14 heures dûment convoqué par lettre individuelle en date du 3 juin 2014, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération  
Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale  
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale  
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon  
Monsieur Ambroise MAZA, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon  
Monsieur René MASSETTE, Conseiller général

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD  
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD  
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD  
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA  
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil général en charge de la culture  
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale

**Etaient absents excusés :**

Monsieur Pascal ANTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération



## Délibération n° D-2014-16 (18/06/2014)

### **OBJET : Réforme des rythmes scolaires**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

### **Exposé des motifs –**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Conservatoire est sollicité par différentes communes pour participer aux activités périscolaires.

Il est proposé que le Conservatoire demande une prise en charge financière auprès des communes pour l'intervention de ses enseignants.

Ces interventions feront l'objet de conventions avec les communes détaillant les modalités financières de prise en charge des interventions des enseignants du Conservatoire.

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

- **d'approuver** le principe de prise en charge financière par les communes de l'intervention des enseignants du Conservatoire dans le cadre des activités périscolaires initiées par la réforme des rythmes scolaires ; des conventions spécifiques avec les communes détailleront les modalités financières ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE :

Contre : 1 par le représentant de la CCABV

Pour : 5

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 juin 2014.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

